

Intervention sur le deuxième ajustement au Budget 2010 (séance du Conseil du 28 mai 2010)

Que retenir de ces 99 pages de tableaux de chiffres ?

Un budget – comme son ajustement – est à la fois un document technique et un document politique. Notre lecture, c'est qu'on y trouve ici beaucoup de « technique » (merci à l'administration pour le travail considérable) mais peu d'impulsion politique. Un prof d'éco aux Facs à Namur disait : « ne rien faire, ne rien changer, c'est aussi un choix politique ». Je dirais : ne pas trancher, reporter les choix, c'est aussi un choix politique.

Depuis le relèvement des additionnels au précompte immobilier en 2008, - on rappellera qu'un député provincial libéral avait augmenté les impôts alors que la crise s'annonçait -, le budget est à l'équilibre à l'exercice propre. Il l'était à l'initial 2010. Il l'est toujours après l'ajustement. Les plus compensent les moins et inversement.

Parmi les variations notables, la baisse des dépenses de personnel s'explique par le fait que le Collège acte aujourd'hui ce que nous avons annoncé en novembre, à savoir qu'il n'y aurait pas d'indexation en 2010, les toutes récentes prévisions économiques du Bureau du Plan le confirment. Le budget initial était donc bel et bien flatté de 450.000 euros. Le Collège regagne une autre marge de manœuvre technique de près de 700.000 euros issus d'un « recalcul de la dette ». Grâce à ces deux postes, le Collège engrange 1 million 150 mille euros. Selon les chiffres de la note explicative de l'administration, qu'en a fait le Collège ? Il a acté un moindre transfert de recettes en provenance de la Région (385.000 euros de moins au titre du mécanisme de compensation), il a acté une forte hausse des demandes de primes régionales pour l'installation de capteurs photovoltaïques sur lesquelles la Province vient se greffer (350.000 euros), il célèbre les 150 ans de la Fac de Gembloux (50.000 euros), il fait plaisir à 2-3 acteurs culturels (dont le FIFF) (30.000 euros), il continue d'alimenter une provision pour les taxes sur les pylônes gsm (70.000 euros) et... il a augmenté des dépenses de fonctionnement (230.000 euros selon la note explicative, 310.000 selon la synthèse dans le Budget). **Bref**, on en conviendra, pas d'impulsion de politique nouvelle.

Au total, notre appréciation de l'ajustement budgétaire ne diffère donc pas de celle formulée le 4 décembre par notre chef de groupe quant au budget initial. Je le cite : « le budget 2010 proposé par la majorité est terne, morose, prudent à l'excès et sans perspective très enthousiasmante ».

Comme l'évoquait Alain, la Province ne pouvait se contenter de cela. On était en droit d'attendre de notre institution qu'elle contribue plus significativement à relever plusieurs défis : les défis de la crise économique , les défis climatiques et énergétiques et les défis de sa pertinence institutionnelle.

Sur le plan économique, la Province ne devait pas rester au balcon. Elle pouvait supprimer deux petites taxes qui auraient encouragé le développement économique. Elle pouvait affirmer davantage son soutien au développement rural, notamment en intégrant l'OPA dans le BEP.

Sur le plan énergétique, nous proposons d'augmenter la subvention au BEP en vue d'améliorer l'action de sa cellule Energie au bénéfice des communes et d'étudier le potentiel hydroélectrique des cours d'eau.

Enfant institutionnel gâté de la crise, la Province pouvait se positionner comme le partenaire idéal des villes et communes. Le Service technique provincial, partenaire apprécié des communes, n'a toujours pas les faveurs budgétaires du Collège.

Alors que dans le contexte de la campagne législative, de plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer la suppression des provinces (hier encore la FEB, avant-hier les organisations patronales flamandes, les élites et faiseurs d'opinions à Bruxelles, de plus en plus de hauts dirigeants dans de nombreuses formations politiques), le Collège n'a pas encore adapté son train de vie à celui d'un pouvoir local intermédiaire. Au contraire, le départ volontaire d'un député provincial entraîne, dans le respect du règlement approuvé par la majorité, un surcoût significatif. Ainsi, pour le seul exercice 2010, le poste «traitements et indemnités de sortie des membres du Collège» augmente de 78.440 euros suite à l'ajustement budgétaire, sans même tenir compte des hausses des cotisations. Alors qu'un travailleur quittant volontairement son emploi ne perçoit pas d'allocation de chômage, l'ancien membre du Collège bénéficie d'une indemnité de sortie jusqu'en avril 2011. Dans une optique constructive, notre groupe avait, pour rappel, déposé, sous cette législature, une proposition de règlement visant à éviter l'octroi de cette indemnité dans de telles circonstances. Tout cela étant dit en n'ayant rien contre la personne, bien au contraire.

Manque d'ambition, mauvaises habitudes qui perdurent, pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre l'ajustement budgétaire proposé.